

**RÉSEAU
OUEST
NORMAND**
pôle métropolitain

Comité Syndical du 21 janvier 2026
Hôtel de Ville de Caen
Procès-verbal de la séance

Le 21 janvier 2026, à 12h, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 3-1 des statuts du pôle métropolitain, Salle du Réfectoire à l'Hôtel de Ville de Caen, sur convocation adressée à ses membres par M. Aristide OLIVIER, Président.

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Aristide OLIVIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice TURBATTE, M. Patrick LECAPLAIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU, Mme Odile THOMINET

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : M. Patrick MOREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Daniel LEFRANC

Communauté de communes Granville Terre et Mer : M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Georges RAVENEL

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Patrick THOMINES

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Seullès Terre et Mer : M. Thierry OZENNE

Communauté de communes Val es Dunes : M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental du Calvados : M. Patrick JEANNENEZ

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LANGE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Florence BOUCHARD (pouvoir à Mme Ghislaine RIBALTA), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Nicolas JOYAU (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE (pouvoir à M. Gilles MALOISEL)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : Mme Véronique MARTIN-MORVAN (pouvoir à Mme Odile THOMINET)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : M. Jean-René BINET (pouvoir à M. Daniel LEFRANC)

Communauté de communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC (pouvoir à M. Michel PEYRE)

Communauté de communes Terre d'Auge : M. Jérémy ROSEAU (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Joël BRUNEAU, Mme Florence BOUCHARD, M. Marc POTTIER (délégué suppléant)

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Joaquim PUEYO

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Sébastien FAGNEN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Emmanuelle LEJEUNE

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER, M. Arnaud TANQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : Mme Sophie GAUGAIN, M. François VANNIER, M. Pierre MOURARET (délégué suppléant)

Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche : M. Henri LEMOIGNE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Hubert PICARD, M. Henri GIRARD (délégué suppléant)

Conseil Départemental de l'Orne : Mme Paule KLYMKO

Ouverture de la séance

M. OLIVIER souhaite à toutes et tous une très bonne année 2026.

Ce premier Comité syndical de 2026 est le dernier du mandat. Ce n'est cependant pas le dernier du Pôle métropolitain. En effet, au bout de trois ans d'activités, le Réseau Ouest Normand a acquis un rythme de travail satisfaisant et a renforcé sa légitimité sur plusieurs thématiques qui intéressent les territoires. Le souhait, pour le Réseau Ouest Normand en 2026, sera de repartir serein pour accompagner au mieux les élus qui seront issus des élections.

ctions.

Le budget primitif pour 2026 sera rapidement présenté, car les orientations ont déjà été partagées dans le cadre du DOB à l'automne dernier.

Ensuite, il sera fait une synthèse du Rapport d'activités 2025 ; ce sera l'occasion de faire un retour détaillé sur les nombreuses actions du RON pour l'année qui vient de s'achever.

Enfin, le Comité syndical se terminera par une information importante sur le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034. Aujourd'hui, les travaux sont vus avec quelques inquiétudes par les collectivités, les fonds pourraient se raréfier.

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2025

Le PV du Comité syndical du Réseau Ouest Normand en date du 21 novembre dernier est soumis à approbation.

Le procès-verbal du 21 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. MALOSEL indique que le Manifeste ferroviaire a été adopté par la Conseil communautaire de la Vire au Noireau.

2. Adoption du Budget primitif 2026

Rapporteur : A. OLIVIER - A. HUBERT

Le budget 2026 sera le quatrième budget à part entière du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand. En effet, le syndicat mixte ouvert existe depuis le 1^{er} janvier 2023. Le budget est circonscrit aux seules dépenses et recettes nécessaires aux réflexions, débat et actes de communication menés par le nouveau Pôle métropolitain, dans un format plus réduit que les trois années précédentes car prenant en compte le contexte de l'année d'élections municipales.

Le budget 2025 n'étant pas clos dans le cadre de la préparation du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif, les résultats définitifs ne seront présentés qu'au moment du vote du compte financier unique prévu au printemps 2026. Ainsi, le budget primitif 2026 est proposé sans reprise des résultats.

Un budget supplémentaire sera proposé en juin 2026 pour procéder à la reprise des résultats.

S'agissant des dépenses :

- Le chapitre 011 (Charges à caractère général) est estimé à 12 384,15 € pour 2026. Il sera nécessairement augmenté dans le cadre du budget supplémentaire avec la reprise des résultats.
- Le chapitre 012 (Charges de personnel) est évalué à 52 400 € en 2026. Le RON fonctionne exclusivement avec du personnel mis à disposition par Caen Normandie Métropole et par l'Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole (AUCAME). Le tableau des effectifs est estimé à 0,74 ETP pour 2026 (pour information, le temps de personnel officiellement alloué au volet « Réseau » du PM CNM était de 1,4 ETP en 2025 et 2024 et de 1,2 ETP en 2023).
officiellement alloué au volet « Réseau » du PM CNM était de 1,4 ETP en 2025 et 2024 et de 1,2 ETP en 2023).
- Le chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) concerne la cotisation d'adhésion à l'AUCAME pour 42 577 € en 2026 (contre 42 122 € en 2025).

Certains montants seront nécessairement revus à la hausse grâce à la reprise du résultat dans le cadre du budget supplémentaire qui sera proposé en juin 2026

S'agissant des recettes :

Le chapitre 74 (Dotations et participations) porte un montant de 70 961,15 €, soit :

- 70 961,15 € pour la contribution de base pour les EPCI membres,
- 22 400 € pour la subvention ingénierie de la CU Caen la mer,
- 14 000 € pour la contribution des départements (10 000 € du Calvados et 4 000 € de l'Orne).

Le budget 2026 s'équilibrera donc à 107 361,15 €, avant reprise de résultat, en section fonctionnement. Il ne porte pas de section investissement.

Dans le diaporama, figure le tableau des sommes qui seront sollicitées auprès de vos EPCI, au centime près.

Pas d'investissement ni d'engagement pluriannuel.

Il est proposé de le voter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans opération d'équipement.

Vote :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2313-1 et L2343-1 et 2,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2022 portant création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand,

Considérant le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Comité syndical le 24 novembre 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le BUDGET PRIMITIF 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et les modalités de calcul des contributions suivantes :
 - 0,05 € / habitant DGF pour la contribution de base pour les EPCI membres du Réseau Ouest Normand,
 - 22 400 € pour la subvention forfaitaire « ingénierie » pour la CU Caen la mer,
 - 14 000 € pour les contributions forfaitaires des conseils départementaux du Calvados et de l'Orne, répartie comme suit :
 - 10 000 € pour le Calvados,
 - et 4 000 € pour l'Orne.

3. Rapport d'activité 2025

Rapporteur : A. OLIVIER - P. DUNY

2025 a été une année-type pour le Réseau Ouest Normand, avec des travaux sur plusieurs thématiques, en partenariat entre le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole, l'AUCAME et ses EPCI et Départements membres.

En quelques mots, en 2025 il y a eu :

- 3 comités syndicaux, à Alençon, Bayeux et Saint-Lô
- 2 réunions départementales des exécutifs, à Putanges-le-Lac et à Dives sur-Mer/Cabourg
- 3 Conférences du Réseau Ouest Normand
- 2 rencontres des DGS des EPCI et Conseils Départementaux/ Equipe technique du RON
- 3 publications d'actes
- 2 publications de contributions
- 2 publications d'études de l'AUCAME

M. DUNY réalise une présentation rétrospective de l'année 2025.

M. LEFRANC indique qu'il manque le logo de Coutances Mer et Bocage en page 5, et que celui de Vire est celui de la ville et non de l'intercommunalité. Cela sera corrigé dans le document final.

Vote :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,



- APPROUVE le Rapport d'activités 2025 présenté.
- DIT que la présente délibération et son annexe seront transmis en Préfecture du Calvados, de la Manche et de l'Orne, en Préfecture de région Normandie, au président de Région Normandie et aux présidents des EPCI et Conseil départementaux membres.

4. Information sur le Cadre financier pluriannuel de l'Union européenne 2028-2034

Rapporteur : A. OLIVIER - P. DUNY

L'UE prépare actuellement son prochain budget à long terme, pour la période 2028-2034. Dans sa proposition, la Commission avance un budget légèrement supérieur au budget actuel, pour un total de près de 2 trilliards €. Il se veut plus rationnel, en passant de sept rubriques budgétaires à quatre. Ce sont les deux premières qui intéressent le Pôle :

- La première rubrique serait dotée de 1 064 Mrds € et regrouperait le remboursement de l'emprunt du plan de relance européen (NGEU) et les politiques en gestion partagée. Ces dernières ne représentent plus que 41 % du budget contre 62 % actuellement. Il s'agit donc de rassembler, sous un chapeau commun, les actuelles politiques de cohésion ainsi que la PAC, la politique commune de la pêche, la défense et la sécurité. Le tout serait mis en œuvre en coopération entre la Commission européenne et les Etats membres, au moyen de 27 Plans de Partenariat Nationaux et Régionaux (PPNR).
- Le deuxième pilier s'appelle "Compétitivité, prospérité et sécurité" et serait doté de 590 Mrds €. Il serait composé d'un nouveau fonds dédié à la compétitivité et de programmes en gestion directe, dont Horizon Europe ; il passerait de 20 % à 30 % du budget.

Il convient donc d'être vigilant car, bien que la proposition de la Commission augmente légèrement les ressources globales, elle réoriente les priorités vers la défense, la sécurité et la compétitivité industrielle, souvent au détriment de la cohésion et du développement local, qui sont précisément les piliers qui rapprochent l'UE de ses citoyens et de ses collectivités territoriales. De plus, les travaux actuels mènent vers un risque majeur de recentralisation : en accordant aux États membres et à la Commission européenne une plus grande latitude dans la définition des priorités de financement, la proposition pourrait marginaliser les collectivités territoriales, en particulier dans les pays où les structures de gouvernance à plusieurs niveaux sont plus faibles... Comme en France.

ssion européenne une plus grande latitude dans la définition des priorités de financement, la proposition pourrait marginaliser les collectivités territoriales, en particulier dans les pays où les structures de gouvernance à plusieurs niveaux sont plus faibles... Comme en France.

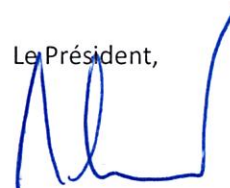
Mme THOMINET souligne que le RON a toute sa place dans la concertation.

M. MESNIL insiste sur la possibilité que le gouvernement français se serve de l'enveloppe pour corriger les problèmes agricoles. Il y a donc un risque de balancier vers la PAC, au détriment des autres fonds structurels, qui cofinancent les projets locaux. Nous sommes tombés dans une ère où la politique est plus populiste.

Mme TURBATTE demande d'être attentif sur ce sujet, et de suivre la démarche de concertation, avec le RON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h45.

Le Président,



Aristide OLIVIER

